

*Peter Schulthess*

## **Nouvelles de l'AEP/EAP**

L'EAP représente 128 organisations (dont 28 unions faitières nationales et 17 associations spécialisées européennes), issues de 41 pays et comptant plus de 120'000 membres individuels (cf. <http://www.europsyche.org>). Elle est l'organisation professionnelle qui est reconnue par l'UE.

L'EAP siège trois fois par an. L'une des rencontres est associée à un congrès organisé par l'association nationale du pays concerné. La dernière rencontre a eu lieu à Valencia, en juin 2012. Un rapport est inclus au présent numéro. Les autres réunions ont eu lieu à Edinburgh (en octobre) et à Vienne (en février 2013).

Se réunissent à chaque fois, en plus de la Governing Board et de l'Executive Board, les nombreuses commissions. Il serait trop compliqué de fournir des renseignements sur toutes ces rencontres ; nous mentionnons ci-dessous quelques points importants.

Un groupe de travail de l'EAP travaille sur un projet intitulé « The Professional Competencies of a European Psychotherapist » (voir le rapport dans l'Évolution de la profession 2-2011 et sous <http://www.psychotherapy-competency.eu/>). Il s'agit d'un projet fondé sur une large base et qui a bien avancé. Toutes les organisations membres et tous les membres individuels de l'EAP ont eu l'occasion de s'exprimer au sujet des compétences proposées par le groupe de travail. Des personnes extérieures à l'EAP ont également pu donner leur avis. Les retours ont été regroupés et utilisés pour réviser le texte. Cette version a été présentée pour avis à un comité spécialisé international (Prof. Lesley Greenberg (Canada), Dr. Ken Evans (GB), Dr. Jaap van Lakersfeld (NL)), de nouvelles impulsions étant alors fournies. Lors du Meeting EAP de début juillet à Moscou, le texte traitant de ces compétences sera soumis pour approbation. Les étapes suivantes du projet seraient l'implémentation dans les curriculums des instituts de formation et, plus tard, une révision des conditions d'admission des instituts de formation au sein de l'EAP. A partir de ce moment, ce ne seront plus le nombre d'heures et les contenus qui compteront, mais la manière dont un institut enseigne les compétences requises et vérifie qu'elles l'ont bien été. Malheureusement, une ombre plane sur tout le projet : au lieu d'œuvrer auprès des spécialistes en faveur du projet, le secrétaire général de l'EAP, le prof. Alfred Pritz, tente d'y poser des obstacles en réduisant son budget. S'il est vrai que la Governing Board a constamment souligné qu'elle souhaite que le projet soit mené, il faut maintenant que les membres du groupe de travail accomplissent une tâche énorme sans être rémunérés. Une manière bizarre de promouvoir un projet innovateur au sein d'une organisation européenne ...

Les compétences qui auront été définies seront publiées sur le site Web mentionné plus haut, une fois que la Governing Board aura donné son accord.

Le DVP ayant été dissous, l'Allemagne n'est plus représentée que par une seule association au sein de l'EAP. Une rencontre EAP aura lieu le 12 avril à Berlin, sous le titre de « Future of German Psychotherapy in Europe ». Il s'agit de proposer qu'une nouvelle association professionnelle soit lancée en Allemagne, qui deviendra membre de l'EAP.

La rencontre EAP «Psychotherapy without borders : past, present and future», des 5-7 juillet, sera également séance de l'Association asiatique des psychothérapeutes. Cela promet de nombreuses possibilités de contact et un aperçu de ce qui se passe au-delà des frontières culturelles de l'Europe.

L'EAP publie depuis 2012, en plus de l'International Journal for Psychotherapy, également une newsletter destinée à tous ceux qui possèdent un ECP (European Certificate of Psychotherapy). Jusqu'à maintenant, elle a été publiée trois fois (voir <http://www.europsyche.org/cms-tag/138/eap-news>).

Élections : l'assemblée annuelle des membres aura lieu à Moscou et comprendra des élections. Un mot au sujet de l'élection du secrétaire général : selon les statuts, le mandat de ce dernier est limité à 10 ans. Or, il exerce son mandat depuis 12 ans déjà. Il y a quatre ans, l'ASP (Association suisse des psychothérapeutes) avait présenté une motion dans laquelle elle demandait qu'un poste de substitut au secrétariat général soit créé, ce qui aurait permis de s'assurer d'une bonne succession, compte tenu de la limite statutaire du mandat. L'ASP a été accusée de présenter un vote de défiance. A la place, les statuts ont été modifiés de telle manière que le secrétaire général puisse conserver son poste pour deux ans une fois les dix ans de mandat écoulés. Il reste que la Governing Board a décidé de mettre en place un mandat de substitut. La personne proposée par le secrétaire générale n'a toutefois pas été élue. Au lieu de rechercher un/e autre candidat/e convaincant/e, on a cessé aujourd'hui de parler de ce poste et projette de prolonger le mandat du présent secrétaire d'une autre période de deux ans. Du point de vue

de la Suisse, il s'agit d'un cas unique de 'coller à son fauteuil', mais il semble bien qu'une majorité y soit favorable. De nombreux délégués, venant en particulier des pays d'Europe de l'Est, ont apparemment de la peine à imaginer l'EAP sans le prof. Pritz en tant que secrétaire général.